

COMMISSARIAT DE POLICE  
CENTRAL DE MONTPELLIER,  
AVENUE DU COMTE DE MELGUEIL  
34000 MONTPELLIER  
Tel : 04 99 13 50 00  
Fax : 04 99 13 50 59  
Code INSEE : 34172

P. V. : n°2022/013241/06

AFFAIRE :

C/X

Discrimination à raison de  
l'origine, marchandage,  
escroquerie, prise illégale  
d'intérêt..

OBJET :

DEPOSITION DE  
M. SENTENAC AURELIEN

# PROCES-VERBAL

PV n° 00691/2022/013241



17265000137

JICAB6/21/31

D92

L'an deux mil vingt deux,  
Le vingt huit juin, à quatorze heures dix

Nous, NAZIHA BEJAOUI  
BRIGADIER DE POLICE  
En fonction à la SD

OFFICIER DE POLICE JUDICIAIRE en résidence à Montpellier

--- Nous trouvant au service,  
--- Poursuivant l'exécution de la commission rogatoire numéro JICABJI621000031  
délivrée le 08/03/2022 par Madame FREDON Alix, JUGE D'INSTRUCTION au TJ  
MONTPELLIER  
informant contre X

- Discrimination à raison de l'origine, l'ethnie ou la nationalité - Refus d'un bien ou  
d'un service dans un lieu accueillant du public ou pour en interdire l'accès  
- Marchandage : opération illégale à but lucratif de fourniture de main d'oeuvre  
- Escroquerie  
- Prise illégale d'intérêts par chargé de mission de service public dans une affaire  
dont il assure l'administration ou la surveillance,  
--- Vu les articles 81, 151 à 154-2 du Code de procédure pénale, ---

--- Avons mandé et constatons que se présente devant nous la personne ci-après  
dénommée qui nous déclare : ---

**SUR SON IDENTITE :**

"Je me nomme SENTENAC Aurélien

Je suis né le 14/02/1986 à MARSEILLE 8ème (BOUCHES DU RHONE).

Je suis fils de SENTENAC Francis et de ARNAULD Jacqueline,

Je suis de nationalité FRANCAISE.

Je suis AUTO-ENTREPRENEUR.

Je suis domicilié 22, AV DU PONT JUVENAL à MONTPELLIER 34000  
(HERAULT).

Mon numéro de téléphone personnel est le 06-95-64-77-70.

Je consens à recevoir de la Justice et par voie électronique, des avis, convocations  
et autres documents en lien avec cette procédure à l'adresse suivante : E-mail :  
aureliens@live.fr, Tél. portable : +33695647770.

Je prends acte que je peux révoquer mon choix à tout moment."

**--- SUR LES FAITS : ---**

--- Je ne suis ni parent, ni allié, ni au service de la partie civile et je prête serment  
de dire toute la vérité, rien que la vérité ---

--- Je prends acte des dispositions des articles 114 et 152 du Code de Procédure  
Pénale ---

--- J'ai bien pris acte de la commission rogatoire pour laquelle mon audition est  
requis ce jour ---



--- QUESTION : Etes-vous au courant de la plainte avec constitution de partie civile déposée le 30/05/2017 par M. AMIAR Fouhed, contre l'IFAR (Institut de Formation des Agents de Recherche) ? ---

--- REPONSE : Pas vraiment, une amie Estelle TAUPIN m'en a parlé hier, je l'ai croisé dans le tramway, je pense que cela fait suite à votre appel téléphonique ---

--- QUESTION : Que pouvez-vous nous dire de manière générale sur les attitudes des différents intervenants à l'égard de M. AMIAR ? ---

--- REPONSE : Les intervenants se comportaient bien à l'égard de M. AMIAR, tout comme avec nous tous et ce pendant la majeure partie de la formation, après je me souviens que ça s'est dégradé dans les deux sens, je dirai au moins avec la prof de droit, M. CONVERSANO et un autre dont je ne me souviens plus, ça remonte à sept ans, les souvenirs sont un peu vagues mais je sais que c'était problématique avec les deux premières personnes dont je viens de vous citer ---

--- QUESTION : Et sur l'attitude de M. AMIAR à l'égard des différents intervenants ?

--- REPONSE : Honnêtement au début ça allait, ensuite il est devenu agressif envers les professeurs, un peu irrespectueux aussi, je me souviens qu'il se sentait en permanence rabaissé ou pris pour cible, ou incompris, ou il se sentait jugé différemment par rapport aux autres alors que c'était faux mais après forcément avec le temps ça s'est un peu tendu avec les profs car il les harcelait pendant les cours à faire des réflexions, des sous entendus, il faisait perdre du temps au cours et au profs ---

--- Il se sentait harcelait, plus ça allait et plus il se sentait comme la tête de turc mais en adoptant ce type de comportement et bien petit à petit c'est devenu un peu vrai ---

--- Il arrêtait pas de les provoquer, de dire qu'ils n'y connaissaient rien ---

--- Même moi, à plusieurs reprises je lui ai conseillé de se calmer, que ce n'était pas productif et que tôt ou tard ça allait lui porter préjudice et c'est ce qui s'est passé, il était obstiné ---

--- Je précise que cela fait sept ans qu'il multiplie toutes les procédures au pénal, au civil, dans toutes les juridictions, il ne cessait d'envoyer des copies des mails qu'il envoyait aux professeurs, au directeur, au trésorier, aux syndicats détectives, à tout le monde, je dirai à toutes les personnes qui touchent de près ou de loin à la formation ---

--- Dans ces mails, il expliquait les procédures qu'il allait faire, il proférait des menaces face aux divers intervenants et directeur, donc tous les stagiaires étaient au courant de ce qui se passait ---

--- Je vous avoue qu'on a tous été vite fatigué de recevoir ces mails en permanence ---

--- Et pour ma part au bout d'un moment, j'en eu assez et j'ai arrêté de les lire en détail ---

--- QUESTION : M. AMIAR dénonce des faits de discrimination à son encontre de la part de Maître Nathalie DAVOISNE (avocate au barreau de Montpellier), que pouvez-vous nous dire sur le comportement adopté par cet intervenant à son égard ? ---

--- REPONSE : Il me semble que les problèmes avec Me DAVOISNE ont commencé suite à un devoir en classe qui s'est mal passé pour lui et où il a estimé que la mauvaise note qu'il avait eu était injustifiée et que son devoir méritait beaucoup plus car il mettait ça sur le compte de ses origines ethniques et du fait qu'il était grande gueule et qu'il s'était fait "saqué" à cause des mauvais rapports qu'il entretenait avec elle en classe ---

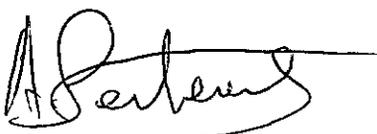
--- Je sais qu'il disait que c'était un prof incompetent et qu'elle n'était pas apte à nous donner des cours en droit civil, pénal et prudhommal et du coup ça expliquait le fait qu'il se retrouvait à chaque fois avec de mauvaises notes en droit ---

--- QUESTION : Avez-vous été témoin en cours de manifestations racistes de la part de ce professeur à l'égard de M. AMIAR ? ---

--- REPONSE : Non, pas que je me souviens ---

--- Je soulève que dans cette formation, il y avait plusieurs personnes d'origines maghrébines et africaines et aucune n'a été sujet à ce type de problème ---

--- QUESTION : M. AMIAR fait état de discrimination de Me DAVOISNE en raison de "sa façon de me parler, en classe elle me provoquait, elle se mettait à côté de là



où j'étais assis", qu'avez-vous à dire sur ces agissements ? ---

--- REPONSE : Comme j'ai dit tout à l'heure, les rapports entre eux se sont dégradés car à chaque fois qu'elle soulevait quelque chose ou quand elle essayait de faire son cours, il l'interrompait régulièrement en disant qu'il y avait des erreurs techniques sur son cours, qu'elle même c'était pas un bon professeur et qu'elle n'avait pas sa place à l'IFAR ---

--- Plus ça avançait dans la formation et plus ça se dégradait entre eux ---

--- Il était en permanence sur son dos, pendant le cours, après le cours il allait la voir, ou alors il la critiquait par mails ou par personnes interposées, il allait voir d'autres professeurs et se plaignait d'elle ---

--- C'est dommage, car il s'est mis une balle tout seul dans le pied, quand il a commencé à se comporter comme ça, ça était en crescendo tout au long de la formation ---

--- QUESTION : Aussi, il rajoute une phrase qui lui était dégradante "vous croyez que vous avez le niveau mais vous n'avez pas le niveau, vous avez le niveau maternelle", vous souvenez-vous avoir entendu ces propos ? ---

--- REPONSE : Je suis pas sûr à 100%, il est vrai qu'elle lui a dit qu'il n'avait pas le niveau ---

--- C'est quelqu'un qui souffre d'un complexe d'infériorité, qui a le sentiment d'être persécuté en permanence, il est vrai qu'il n'avait pas vraiment le niveau mais lui pensait le contraire ---

--- QUESTION : M. AMIAR soulève qu'elle le dénigrait en cours, qu'elle lui disait "vous y arrivez, vous faites quoi ?", qu'il y avait plus de communication avec lui, confirmez-vous ? ---

--- REPONSE : Vu que lui, il arrêtait pas de l'interpeller, elle se laissait pas faire, elle répondait ce qui était logique, donc oui elle parlait plus avec lui qu'avec les autres et ce n'était pas constructif, c'était des clashes entre eux durant les cours et nous ça nous pesait car ça ralentissait la formation et et ça nuisait à l'ambiance générale ---

--- QUESTION : Il met en cause "sa façon de parler", avez-vous relevé des écarts de langage, des propos ou comportements limites à son encontre ? ---

--- REPONSE : Peut-être qu'elle a eu des phrases un peu blessantes à son égard mais fallait voir ce que lui lui envoyait, d'ailleurs à un moment il me semble qu'elle ne voulait plus faire cours à cette formation, ce n'était pas du qu'à lui, mais c'était une des raisons principales ---

--- Je précise que ce n'était pas des réponses et réactions gratuites, c'était toujours en retour de ses provocations ---

--- QUESTION : Selon lui, elle le prenait de haut, était est-ce le cas ? ---

--- REPONSE : Au début non, mais à force de jouer à ce jeu là, peut-être, il est vrai qu'ils avaient plus de relations d'enseignant à élève normales ---

--- QUESTION : M. AMIAR soulève sa mauvaise notation, après avoir obtenu la note de 10/20 au premier UV, note contestée, il indique qu'il a eu 11/20 au 2ème UV et qu'elle lui a remis sa copie en dernier en lui disant "tout le début c'est vide de sens, la dernière question vous avez bien répondu", il lui a rétorqué "c'est n'importe quoi, au bout de quatre 4 heures, c'est la dernière question qui doit être baclée", elle lui a répondu "de toute façon AMIAR vous n'êtes jamais content, vous n'avez qu'à saisir Monsieur CONVERSANO et l'association antiracisme, la LICRA", vous souvenez-vous de ces échanges ? ---

--- REPONSE : ça je m'en souviens très bien, c'était au moment où la coupe était pleine, elle en pouvait plus ---

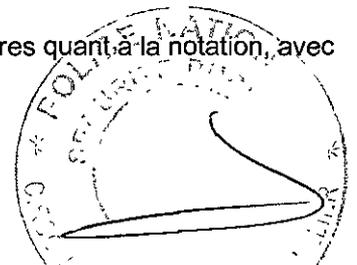
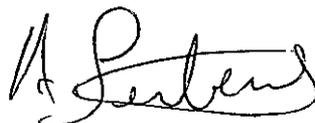
--- Moi je l'ai vu son devoir un peu et il méritait bien cette note, il avait fait quasiment du hors sujet, soit il répondait à côté tout en écrivant beaucoup, soit il répondait pas ---

--- Il pensait que son devoir méritait beaucoup plus, il l'a dit à tout le monde, il s'en plaignait tout le temps, pour lui ça méritait 16 ---

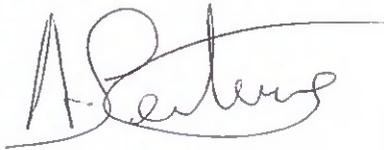
--- QUESTION : Pensez-vous que M. AMIAR a subi de la discrimination au niveau de sa notation ? ---

--- REPONSE : Honnêtement je ne pense pas, je dirai qu'il avait pas le niveau en droit et je pense qu'il ne révisait pas vraiment ---,

--- QUESTION : Avez-vous constaté des faits similaires quant à la notation, avec les autres intervenants ? ---



--- REPONSE : Honnêtement, je suis pas sûre mais je sais qu'il a eu d'autres altercations avec d'autres intervenants de la formation ---  
--- QUESTION : Comment qualifiez-vous la personnalité de M. AMIAR ? ---  
--- REPONSE : En dehors des cours, c'est quelqu'un de sympas, c'est quelqu'un d'intéressant, dans le cadre de la formation c'est quelqu'un qui se sent en permanence visé, qui a un vrai complexe d'infériorité ---  
--- Il était imbu de sa personne, il aimait bien se mettre en avant et disait que lui savait de quoi il parlait mieux que les profs --  
--- C'est quelqu'un de complexé ---  
--- QUESTION : M. AMIAR évoque également des menaces de la part d'un autre intervenant M. AYOUB lors du stage à Marrakech tels que "je vais te casser la gueule, tu dégages" devant le réfectoire, ce dernier aurait même demandé à un serveur de ne pas le servir sous prétexte qu'il ne faisait pas partie du séminaire, vous souvenez-vous de cet évènement ? ---  
--- REPONSE : Non, je n'ai pas assisté à cette scène ---  
--- QUESTION : Quelles relations entreteniez-vous ? ---  
--- REPONSE : Quasiment jusqu'à la fin de la formation, je m'entendais bien avec lui, je rigolais bien et vers la fin de la formation ses rapports avec moi et avec d'autres stagiaires se sont dégradés au même titre que les professeurs, je crois qu'il sentait que sa formation était compromise, il s'est renfermé et s'est mis à dos beaucoup de stagiaires y compris une partie des professeurs ---  
--- Il monopolisait l'attention, il faisait perdre du temps à la formation ---  
--- QUESTION : M. AMIAR a avancé qu'il était le major de promo, qu'avez-vous à dire ? ---  
--- REPONSE : Pas du tout, pour moi il était plutôt dans le tiers inférieur de la classe au niveau de la notation, je me souviens que j'étais parmi les meilleurs au niveau des notes, stage et cours confondus, ce qui n'était pas du tout son cas ---  
--- Je n'ai rien d'autre à ajouter ---  
--- Après lecture faite personnellement, le déclarant persiste et signe avec nous le présent à quinze heures dix ---  
M. SENTENAC



Le Brigadier de police

